



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL
10, RUE DE LA MAIRIE
SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL (Québec)
J0V 1X0

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Dans l'avis public du 8 septembre 2021, une erreur s'est glissée au calendrier 2022 des séances du conseil.

L'heure (19h) et le lieu (10 rue de la Mairie) restent inchangés

AVANT :

Année civile 2022
▪ 11 janvier
▪ 1 ^{er} février
▪ 1 ^{er} mars
▪ 5 avril
▪ 3 mai
▪ 7 juin
▪ 5 juillet
▪ 26 juillet
▪ 6 septembre
▪ 4 octobre
▪ 19 novembre
▪ 6 décembre

Est modifié et remplacé par

APRÈS :

Année civile 2022
▪ 11 janvier
▪ 1 ^{er} février
▪ 1 ^{er} mars
▪ 5 avril
▪ 3 mai
▪ 7 juin
▪ 5 juillet
▪ 26 juillet
▪ 6 septembre
▪ 4 octobre
▪ 1^{er} novembre
▪ 6 décembre

Donné à Saint-André-d'Argenteuil, ce 29 septembre 2022.

Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier